

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION – CAC-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-03

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 11 FEV. 2026

Date de transmission : 11 FEV. 2026

Date de réception rectorat : 11 FEV. 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2025

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 26 janvier 2026 décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 26 janvier 2026

La Présidente de l'Université


Karine BERGES

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 47
MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

***Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 13 octobre 2025.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

13 OCTOBRE 2025

Parmi les membres du conseil académique, étaient présents :

Mme BERGÈS Karine, Présidente de l'Université

Collège A

Mme ALLARD-POESI Florence

Mme COLL Isabelle

M. MELLOUK Abdelhamid

M. FUNALOT Benoit

Mme GOROCHOV Nathalie

Mme COSTES Laurence

Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle

M. MALFATTI Edoardo

M. NAILI Salah

Mme ALBANESE Patricia

Mme PERELMAN Galina

M. WAGENER Noé

Collège B

M. AISSAT Abdelrazak

M. DOMINGUES Rui Patrick

M. GERMAIN Philippe

M. LESCURE Jean-Marie

Mme MARQUEZ Sonia

Mme RIFAI Hala

Collège C

Mme CRETIN SOMBARDIER Marie

M. DUYCK Clément

Mme HARBELOT Isabelle

Mme JOURNET Emilie

Collège des personnels BIATSS

Mme GERMÉ Gisèle
M. HUET Jean-Baptiste
Mme LARAIN Lydia
M. COSTES Bruno
Mme THÉRIAL Claire
Mme CAUPOS Émilie
Mme BEIS Elisabeth

Collège dit « des usagers »

Mme KACI Anaïs
M. GACHOWSKI Thomas
M. GERMAIN—DULAC Ewilan
Mme CLERET Enza
Mme HALLERMEYER Lara
Mme GRAS Elisabeth
Mme YOLCHEV Klara
M. RICHARD Sébastien
Mme CHALLOIT Manon
M. LELAQUET Yann
M. BRICET Jean-Baptiste
M. VINCENT Lhéo

Parmi les membres du conseil académique, étaient présents par procuration :

Collège A

M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. DOMINGUES)
Mme PARISOT Yolaine (pouvoir à Mme ALBANESE)
Mme RAFFARIN Anne (pouvoir à Mme GOROCHOV)
Mme TACHER Vania (pouvoir à M. DOMINGUES)
M. ZIDI Mustapha (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Collège B

Mme BONNASSIEUX Corinne (pouvoir à M. AISSAT)

Mme GALLOT Fanny (pouvoir à Mme ALBANESE)

Collège C

Mme MOURRE Marie-Laure (pouvoir à Mme HARBELOT)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL (pouvoir à Mme ENGELS)

Collège des personnels BIATSS

M. COSTES Bruno (pouvoir à Mme LARAIN)

Collège dit « des usagers »

Mme POIRIER Lilith (pouvoir à M. GACHOWSKI)

Mme ZILLIGEN Lyssandre (pouvoir à Mme KACI)

M. LEJEUNE Mathieu (pouvoir à Mme KACI)

Collège des personnalités extérieures

M. FARVAQUE Etienne (pouvoir à Mme BERGÈS)

Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à Mme BERGÈS)

M. BARBIER Marc (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

Mme BÉNARD Frédérique, Directrice de la DEVE

M. CHELGHOU Mounès, Directeur de l'IUT de Sénart Fontainebleau

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil Vitry

M. FROUTÉ Philippe, Directeur de l'UFR AEI-IS

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH

M. HAINS Gaétan, VP Numérique

M. SCHWELL Martin, VP Europe

M. VIDEAU Yann, Directeur de la FSEG

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information de la Présidente de l'Université	6
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025	9
2. FORMATION ET RECHERCHE	11
2.1 Approbation de la note de cadrage de l'appel à projet Érasme	11
1. QUESTIONS DIVERSES	25

La séance débute à 14h10, sous la présidence de Mme BERGÈS.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information de la Présidente de l'Université

Mme BERGÈS : Chères et chers collègues, je vous propose de commencer. Je souhaite débiter cette séance par un mot adressé aux élus présents, que je remercie pour leur engagement. Puisque je préside ce conseil pour la première fois depuis mon élection de vendredi dernier en Conseil d'Administration, je souhaitais également vous faire part de mes priorités. Je vous présenterai donc des éléments très concis sur ce qui est à venir pour cette année déjà entamée, ce mandat court. Comme j'ai pu l'évoquer en CA la semaine passée, ma priorité repose sur trois éléments : la stabilité, l'efficacité et le dialogue.

- Stabilité

La stabilité exige un travail immédiat. Elle consiste à maintenir une équipe qui maîtrise les dossiers et à confirmer un cap. Cette semaine y sera consacrée, car l'élection de la vice-présidence CFVU se tiendra mercredi. Cette élection sera complétée par l'élection de la vice-présidence Recherche en commission Recherche. Ensuite, le vendredi 17 octobre, le CA votera les propositions des vice-présidences thématiques qui se présenteront.

Je tiens à souligner l'importance que recèle pour moi la stabilité de l'équipe. Je me suis engagé dans ce mandat court avec la volonté de m'entourer de collègues, vice-présidentes et vice-présidents, déjà en maîtrise de leurs dossiers. Nous entrons dans une quatrième année de mandat. Chacune et chacun a porté, dans son périmètre, des dossiers et des projets qui ont généré un volume de travail conséquent. Ce dernier point m'amène à ma seconde priorité : l'efficacité.

- Efficacité

Je ne considère pas cette année comme une année blanche. Certains la jugent trop brève et rythmée par des élections. J'assume la responsabilité d'assurer la progression de nos équipes, une progression placée au service de l'ensemble de notre communauté : directions de composantes, directions de laboratoires, services, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, équipes, etc. Je tiens au maintien d'une exigence d'efficacité avec

des collègues opérationnels. C'est pour cette raison que je sollicite votre soutien pour les propositions que je formulerai.

- Dialogue

Ma troisième priorité s'attache au dialogue. Le dialogue a toujours constitué un élément central de mon éthique professionnelle. Cela s'est d'ailleurs manifesté au cours mes fonctions précédentes, notamment comme vice-présidente de « Sciences avec et pour la Société » pour lequel j'ai dialogué à la fois au sein de l'université et avec de nombreux partenaires externes.

Le dialogue suppose l'écoute. La démocratie universitaire constitue un principe auquel j'ai toujours adhéré dans le cadre de mes fonctions. Je la défendrai devant les instances et suis en faveur de davantage de transparence, si elle est demandée. La transparence implique de rendre compte de la feuille de route et d'une équipe au travail. En ce sens, j'espère et attends de la part des élus de toutes nos instances des propositions et des suggestions, notamment en ce qui concerne la composition de l'ordre du jour. J'ai toujours travaillé ainsi et j'entends appliquer cette méthode, tout en visant la meilleure efficacité pour les prochains mois.

Ce mandat court m'impose en effet une efficacité accrue au service de notre communauté. Je serai attentive à l'aboutissement d'un certain nombre de projets dans des domaines variés. Notre université est une grande université et je mesure, plus encore depuis une semaine, la diversité des sujets pour lesquels la présidence est saisie. Je suis très attentive à nos cœurs de métier que sont la formation et la recherche — je reviendrai sur la formation plus tard.

- Soutien à la recherche

La recherche est centrale et nous devons veiller à lui offrir des conditions de travail adaptées. En tant qu'enseignante-chercheuse, je connais les lourdeurs administratives et les désagréments qui affectent nos missions. Avec la future vice-présidence Recherche, que j'espère élue, je souhaite décomplexifier les procédures et trouver des voies de simplification. Le sujet a déjà été discuté en RIL et en commission Recherche. Je mesure pleinement les attentes des directions de laboratoires et, au-delà, des enseignants-chercheurs et des enseignantes-chercheuses. Je mobiliserai toute mon énergie pour faire progresser ce dossier, en lien avec l'appui à la recherche, le fonctionnement de la DRV et les soutiens et financements associés. Nous en reparlerons lors de la première commission Recherche prévue mercredi.

- Soutien aux étudiantes et aux étudiants

Ensuite, si la formation et la recherche sont le cœur de notre métier, notre université vit surtout par ses étudiantes et ses étudiants, d'ailleurs nombreux aujourd'hui en CFVU. Je vous adresse mon soutien. Avant mon élection, j'ai rencontré des représentantes et des représentants d'associations étudiantes. À mon sens, l'accompagnement des étudiants est primordial. Certes nous travaillons *pour* eux, mais il faut également travailler *avec* eux.

Ces deux dernières années, la vie étudiante a pris de l'ampleur, en atteste le Parlement étudiant, la Convention citoyenne étudiante et d'autres projets ayant émergé. Cette vie étudiante doit se renforcer cette année. Des attentes fortes ont été exprimées sur différents sujets : le centre de bien-être et de réussite, la lutte contre la précarité étudiante, la maison de la santé, et la future maison des étudiants, déjà en préparation et sur laquelle je m'engage à faire avancer les choses afin que les étudiants puissent disposer d'un tiers-lieu rassemblant les associations qui animent la vie quotidienne de notre université.

- Les services : respect et complémentarité

En outre, je tiens à rappeler que notre quotidien progresse en grande partie grâce à l'appui des services, ils sont au cœur de notre métier. Éternelle impatiente, j'ai appris la patience et ai pu mesurer l'importance de respecter les missions de chacun et, surtout, apprécier leur complémentarité. Nos missions se complètent et c'est ensemble que nous devons avancer. J'ai réaffirmé cette méthode d'écoute et de respect des missions, à la fois aux différentes organisations syndicales que j'ai reçues et lors du CSA tenu la semaine dernière.

Je souhaitais vous livrer ces éléments de façon sommaire, mais nous aurons l'occasion d'y revenir de manière plus approfondie. Il m'importait de me présenter et de vous introduire ma méthode de travail. Je ne doute pas que nous parviendrons à travailler ensemble dans un esprit d'entente et de collaboration. Je suis disponible pour chacune et chacun, et plus particulièrement pour les élus dans toutes nos instances.

Je vous remercie pour votre présence. Si vous avez des questions précises sur le sujet, je serai ravie d'y répondre. Toutefois, nous sommes contraints par un ordre du jour et la tenue d'une CFVU débutant à 15h.

J'ajouterais une dernière chose : n'hésitez pas à me solliciter ou à solliciter le cabinet si vous souhaitez proposer des améliorations. Je suis pragmatique : lorsqu'une méthode fonctionne, nous avançons ; lorsqu'elle ne fonctionne pas, il est nécessaire de procéder à des ajustements.

Si vous le voulez bien, je vous propose que nous débutions l'ordre du jour par le point 1-2.

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2025

Mme BERGÈS : Est-ce que vous avez des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 28 avril 2025 ?

M. DUYCK : J'ai formulé une remarque dans les commentaires sur le SharePoint. Elle a trait aux déclarations de Jean-Luc Dubois-Randé. En effet, j'ai constaté des divergences entre les propos qu'il a tenus et leur retranscription. Ces divergences portent plus précisément sur le moment où il avait été interrogé quant à un article de Libération sur l'affaire Thalès. Celui-ci évoque des pressions exercées sur lui pour un poste en section 91. Ma remarque porte sur deux points qui pourraient paraître anecdotiques, mais qui, à mon sens, ne le sont pas.

Le premier concerne la fin du compte rendu : la phrase « les échanges de courriers me faisant parler de façon bizarre me paraissent tout à fait invraisemblables », en réponse à une question visant à déterminer si ces échanges de courriel étaient des faux. Il dit à ce sujet : « ils me font parler avec un langage de charretier ». Le second point concerne la fin de l'article. Il y indique qu'il ne participerait pas au conseil restreint, une affirmation suivie de « ... ». Or, en lieu et place des points de suspension, nous avons tous pu l'entendre dire : « pour commenter un article de presse de [mot grossier] ». Je présente mes excuses pour cette grossièreté. Plusieurs d'entre nous ont relevé la contradiction entre, d'un côté, l'affirmation selon laquelle il ne parlait *pas* comme un charretier, et, de l'autre, l'expression grossière qu'il emploie et que je ne répéterai pas une seconde fois.

Fadoua HMAMOU a répondu à mon commentaire en précisant que le langage injurieux ne se rapportait pas dans un compte rendu. J'entends parfaitement cet argument. Toutefois, nous pourrions parvenir à un compromis : d'une part, ajouter « avec un langage de charretier », puisqu'il l'a effectivement dit, et d'autre part, dire plutôt « avec un langage de [xxx] », afin d'indiquer la nature du registre, sans pour autant reproduire le terme. Cette précision est importante, car elle permet de saisir la contradiction existant dans ses propos. Nous n'insérerions pas le terme lui-même, mais une telle solution permettrait de retranscrire clairement la nature du registre employé par M. Dubois-Randé.

Mme BERGÈS : Vous souhaitez que le mot ne soit pas reproduit, mais qu'il soit manifesté par des crochets enserrant une ou plusieurs croix ?

M. DUYCK : C'est ça.

Mme BERGÈS : La réponse avancée par Fadoua Hmamou est juste. En effet, un procès-verbal n'intègre pas de propos injurieux. L'expression « langage de charretier » peut figurer, car elle ne constitue pas une injure. Concernant l'expression inacceptable, nous pouvons conserver les points de suspension ou privilégier un autre marqueur, selon votre appréciation.

M. DUYCK : Le sens global de l'intervention de Jean-Luc Dubois-Randé doit rester perceptible, notamment en ce qui concerne son registre, qui est précisément de l'ordre d'un « langage de charretier » et qu'il dit pourtant ne pas employer. Nous pouvons également mettre « terme grossier » ou « terme ordurier » entre crochets.

Mme BERGÈS : Dès lors que le terme n'apparaît pas comme tel, la manière dont il est manifesté importe peu. Je propose un vote sur le terme à retenir pour qualifier le registre : « grossier » ou « ordurier » ? « Grossier » me paraît plus exact. D'autres personnes ont peut-être leur opinion à ce sujet ?

Les membres de l'instance discutent.

Mme BERGÈS : D'expérience, quand des cas similaires se produisent en instance, il est de coutume que les termes vulgaires employés à l'oral ne soient pas transcrits dans le PV, car ils ne sont pas nécessaires pour relayer le ton de l'intervention, qu'il s'agisse de colère ou d'indignation.

M. DUYCK : Je fais cette demande parce que l'article comporte une incrimination importante et que la précision sert à la compréhension du contexte. Je n'aurais pas insisté si la présence de cette précision n'était pas significative pour mieux comprendre le contexte. Je comprends que le terme grossier ne soit pas reproduit, mais il me semble important que sa nature soit indiquée.

Mme BERGÈS : Je vous remercie. Afin d'éviter de futures difficultés, je prends acte d'un engagement : ne pas employer de termes grossiers ni injurieux.

Je propose de trancher : nous ajouterons « grossier », si vous le souhaitez. Passons au vote.

Mme HMAMOU indique les procurations.

Le conseil académique approuve à la majorité le procès-verbal du 28 avril 2025 avec 1 abstention.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Approbation de la note de cadrage de l'appel à projet Érasme

Mme BERGÈS : Le second point inscrit à l'ordre du jour concerne l'approbation de la note de cadrage de l'appel à projets Érasme.

Comme chaque année, nous lançons l'appel à projets « Érasme », et il s'agit cette année de la quatrième vague. L'information circule auprès de toutes et tous et nous avons été interpellés par Clément Duyck et d'autres collègues de la liste. Je vais donc en partie répondre à leurs remarques. Ce matin, un mail d'information a été adressé à l'ensemble des membres du CAC, comportant plusieurs questions sur l'AAP et sur le fonctionnement des COMEX et des COFIL. Dans la mesure où la feuille de route est dense, je ne vais pas répondre point par point — en cas d'oubli, nous restons bien sûr disponibles pour fournir des compléments d'informations. Je propose plutôt de vous faire une réponse générale.

- Démocratie universitaire et transparence

Anne Goulet de Rugy et moi-même avons participé à la précédente édition. À cette occasion, nous avons été interpellées à plusieurs reprises et avons toujours répondu. L'année passée, par exemple, nous avons été saisies sur des votes et avons fourni des éléments de réponse.

Je rappelle un principe essentiel : un AAP inscrit dans un programme décennal est destiné à évoluer. Nous avons entendu et pris en compte les interpellations, ce qui a ensuite permis d'améliorer plusieurs points problématiques. De nouvelles demandes de clarification sont exprimées aujourd'hui. Sur certains aspects, la réponse a déjà été fournie et nous la reformulerons si nécessaire. Je tiens à souligner qu'au sein de l'équipe COMEX, nous avons le sentiment de respecter la transparence qui nous est demandée et d'œuvrer en ce sens : nous avons rendu compte à plusieurs reprises devant le CAC et sollicité son vote ; nous avons travaillé avec un jury, car nous ne délibérons pas en commission restreinte. Je souhaite d'ailleurs revenir brièvement sur la question du jury, car il semble, au regard des remarques que nous avons reçues, que le sujet ne soit pas clair pour tout le monde. Le jury est recomposé chaque année et donc évolue. Sa constitution procède d'un appel large diffusé via la DT. Aucune sélection ciblée n'est opérée en amont. Les personnes intéressées, et notamment les élus des instances, peuvent participer. Cependant, chaque année, nous avons manqué de

candidatures. J'aurais personnellement apprécié recevoir davantage de candidatures d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs, mais aussi d'élus.

La lettre reçue évoque beaucoup la notion de démocratie universitaire. Or, il me semble que celle-ci réside précisément dans la constitution d'un jury paritaire composé de seize membres, répartis à égalité entre personnels BIATSS, étudiantes et étudiants, personnel de recherche, et enseignants — j'admets d'ailleurs l'existence d'une coquille, car cette dernière catégorie a été omise dans le document ; cette erreur sera corrigée. Nous avons également souhaité, depuis l'année passée, ouvrir le jury à quatre partenaires extérieurs issus du monde socio-économique, d'institutions culturelles et/ou de collectivités territoriales. Pour toutes ces raisons, la critique faisant état d'un manque de démocratie universitaire, je ne la partage pas. Bien sûr, des améliorations sont toujours possibles. À titre d'exemple, l'année dernière, les élus avaient demandé la publication de la composition du jury. J'ai pris cet engagement. Cette année, la composition sera soumise au vote du CAC et publiée sur le site de l'université.

Nous travaillons pour la communauté et pour des projets qui représentent notre communauté. Ces projets apportent à l'université à la fois une dynamique évolutive et un rayonnement appréciable, qu'ils relèvent de la recherche ou de la vie étudiante. Je pense à des festivals ou à des projets de recherche qui ont gagné en visibilité, mais aussi à des initiatives étudiantes très utiles, telle l'application Gynette, récemment lancée et récompensée par un prix. La demande de transparence est légitime, mais il me semble que nous l'appliquons. Nous poursuivons notre effort sans réserve et nous envisagerons des ajustements.

- Partenariats externes et projet Érasme

Je souhaitais également revenir sur une nouveauté soulignée dans votre lettre. Je lis : « La principale nouveauté de l'appel à projet 4e vague tient à l'obligation d'associer des partenaires externes à l'université, alors que dans les AAP, les 3 premières vagues, il s'agissait de projets qui devaient être coconstruits avec les parties prenantes, internes ou externes de l'université. » Vous ajoutez alors « le "ou" qui laissait la possibilité de ne pas inclure des partenaires extérieurs a donc disparu ». C'est une question tout à fait légitime et y répondre est l'un des objectifs de cette note de cadrage.

Les trois dernières vagues ont consolidé des projets en formation et en recherche. Dans le cadre d'Érasme, des financements ont été attribués : 10 postdoctorats pour « Science engagée » et six allocations doctorales, réparties dans six écoles doctorales. L'appui à la recherche a de même permis de supporter des projets qui ont pris leur essor ; certains sont seulement amorcés, d'autres sont plus avancés, permettant aux laboratoires et aux équipes d'être lauréats.

Un point de vigilance doit être partagé : l'appel à projets Érasme s'inscrit dans un projet ANR. Une évaluation à mi-parcours interviendra en mars 2027. Dans cette université, il me semble que les évaluations à mi-parcours ont laissé des traces, nous en avons donc tiré des enseignements. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous relâcher. Cette année, l'ensemble des équipes de la DT et du COMEX Érasme se mobilisent pour préparer cette échéance déterminante, dont dépend l'avenir du grand projet d'établissement, et ce, indépendamment des divergences d'opinions à son sujet. Dans un an et demi, des membres du personnel vont devoir se soumettre à l'évaluation d'un jury international et répondre à des attendus précis.

La focalisation sur les partenariats découle précisément de ces attendus. L'ANR indique la dimension partenariale comme fondamentale dans ce projet transformant. Le lien avec le territoire doit se trouver au cœur d'Érasme. La direction des partenariats exige un renforcement des partenariats avec une diversité d'acteurs. Le reporting se poursuit avec assiduité et est conduit par Nathalie Rayssac, cheffe de projet Érasme. En l'état actuel, nous sommes en retard sur la consolidation et la pérennisation de nos partenariats. La direction des partenariats, désormais pourvue par Sophie Kiev, relance activement ces liens. Pour ces raisons, nous jugeons absolument nécessaire de renforcer la dimension partenariale de nos projets. Bien sûr, la coconstruction était déjà encouragée et nous continuons de l'encourager.

Toutefois, une clarification s'impose, car je pense que le document n'est peut-être pas assez clair. Dans votre lettre, vous demandiez si un partenaire extérieur pouvait déposer un projet ; la réponse est non. Le portage doit être effectué en interne. Un porteur ou une porteuse UPEC est indispensable et un partenaire externe ne peut aucunement porter un projet par lui-même. Un projet doit être porté par une personne UPEC et un partenaire extérieur. La formulation prête à confusion ; nous la rectifierons. L'objectif consiste à bâtir des projets communs, et non à court-circuiter les dynamiques internes. En somme, la coloration thématique de cette quatrième vague met l'accent sur le partenariat, en cohérence avec les attendus de l'ANR et le travail d'assemblée des partenaires déjà engagé. Beaucoup a été accompli et nous devons continuer à progresser.

- Participation étudiante aux projets

Au sujet de la participation étudiante d'ailleurs, les projets portés par des étudiantes et des étudiants souffrent parfois des départs des porteurs et porteuses qui, en quittant l'université, mettent un terme aux projets qu'ils ont créé. Cela est vraiment très dommage. Nous avons beaucoup de mal à trouver des projets étudiants solides. Ils manquent de l'expertise dont disposent les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs, mais sont pourtant évalués par le même jury. Ce faisant, ils se voient mis en concurrence avec des projets portés

par des gens expérimentés. Si nous les accompagnons du mieux que nous pouvons, je regrette que le nombre de projets étudiants ne soit pas plus élevé. L'exemple de Gynette montre qu'un projet étudiant peut être extrêmement prometteur. Le projet a d'ailleurs abouti cette année sur une application très utile et a obtenu une distinction. Il ne faudrait pas que ce projet soit abandonné quand les porteuses quitteront l'université. La question qui se pose est donc la suivante : que se passe-t-il après, une fois que les porteurs quittent l'UPEC ? Les étudiants n'ont, par définition, pas vocation à passer plus de 3 à 5 ans à l'UPEC. Peut-être faudrait-il associer l'UPEC au portage en vue de pérenniser leurs projets.

Je pense également à la radio étudiante, un autre projet lauréat. Sa mise en place fut à la fois longue et exigeante. Maintenant qu'elle est opérationnelle, nous ne pouvons pas annoncer aux étudiants que, le porteur étant parti, tout s'arrête. Un accompagnement renforcé des projets étudiants s'impose. Ce point me tient à cœur. D'autres questions émergeront sans doute ; je ne les passerai pas toutes en revue. Ce projet sert la communauté. Il transforme, certes, mais il porte aussi une ambition que je partage.

Ce n'est pas le moment de revenir sur tous les points évoqués dans la liste, mais je souhaitais vous faire part de ces différents éléments pour souligner que le projet Érasme est au service de la communauté. Il insuffle une dynamique, certes parfois exigeante, notamment pour les services, mais néanmoins déterminante, car certains projets n'auraient pas vu le jour sans son appui financier. Le soutien financier constitue aujourd'hui le nerf de la guerre et offre une bouffée d'oxygène indispensable à la conduite de projets et sans laquelle nous étoufferions.

J'entends que, malheureusement, tous ne peuvent être retenus. Nous recherchons néanmoins un équilibre dans leur sélection. Je défendrai ce projet et ma mission, cette année, consiste à préparer la suite, c'est-à-dire à assurer la conformité avec les attendus de l'ANR, qui, je le rappelle, vient tous les ans écouter notre bilan annuel. Nous rendons tous compte de nos actions aux instances. Nous pouvons bien sûr améliorer ces pratiques et je suis preneuse de vos suggestions. Quoiqu'il en soit, je soutiendrai et défendrai ce projet tant que possible, afin qu'il continue d'insuffler une dynamique positive dans l'université. Je vous remercie.

Je n'ai pas repris l'entièreté de la liste, mais, si vous avez des questions précises, n'hésitez pas à m'en faire part.

M. DUYCK : Je vous remercie pour ces explications et d'avoir tenu compte de ce que nous avons envoyé. Notre remise en question ne vise pas le projet Érasme lui-même, ni les financements qu'il permet, ni l'association de partenaires extérieurs qu'il engage. Elle porte sur

le processus d'attribution des financements. Notre interpellation concerne principalement ce processus.

La question des partenaires a été mise en avant comme une nouveauté. À titre d'information, dans l'AAP, il est bien indiqué qu'un partenaire peut déposer directement un dossier.

Mme BERGÈS : Je précise qu'un porteur UPEC demeure requis. La formulation est trompeuse, nous la reprendrons.

M. DUYCK : Ce qui nous dérange tient au fait qu'un partenaire puisse intervenir comme porteur.

Mme BERGÈS : Ce n'est pas le cas, cette formulation sera modifiée ; elle constitue une maladresse.

M. DUYCK : En parcourant les textes des appels à projets depuis quatre ans, j'observe une déprise progressive, mais réelle, du CAC sur le processus de décision. Un fait m'interpelle notamment : le jury Érasme n'est plus élu par le CAC depuis deux ans. Je considère cette évolution regrettable.

Mme BERGÈS : Le jury n'a jamais été élu par le CAC.

M. DUYCK : Si, un vote a eu lieu sur la composition du groupe de travail Érasme les deux premières années. La première année, un vote a été organisé. La deuxième année, aucun vote n'a eu lieu, contrairement à ce que stipulait l'appel à projets qui prévoyait une élection. J'ai relu les dossiers du CAC, la composition de ce groupe de travail nous avait été soumise. Le degré de démocratie était alors déjà bas et nous continuons de faire marche arrière, car nous ne pouvons même plus voter pour la composition. Je ne comprends pas pourquoi le CAC ne peut pas se saisir de ce dossier. Quelle que soit la demande de l'ANR, en tant qu'élus, nous sommes capables d'intégrer ses contraintes, de les respecter et d'agir de façon raisonnable ; nous sommes capables de décider de l'attribution des financements, de nous constituer en commission d'évaluation, comme nous le faisons en CR, en CFVU et en CA ; nous sommes capables d'associer des partenaires extérieurs si nécessaire ; en somme, nous sommes capables, en tant qu'instance, de nous saisir de ce sujet, qui n'a pas à être délégué à des comités. Je veux bien croire que l'appel soit ouvert, mais il n'est pas représentatif.

Mme BERGÈS : Je dois t'arrêter sur ce point. Pourquoi les élus n'ont-ils pas présenté leur candidature en vue d'intégrer le jury Érasme ? L'appel est ouvert et est lancé chaque année. À part Isabelle ici présente, nous n'avons reçu aucune candidature d'élus au jury Érasme. L'année dernière, nous avons manqué d'enseignants-chercheurs et d'élus encore davantage. Or, je le répète, l'appel est large, ouvert et publié. Pourquoi ne pas s'être saisis, en tant qu'élus, de l'opportunité de siéger au jury et d'apporter une expertise ? Le jury est souverain, il compte seize personnes et, j'insiste, nous ne l'avons pas choisi nous-mêmes.

M. DUYCK : Le jury n'est pas censé être souverain, puisque la décision finale revient au CAC en ce qui concerne l'attribution des prix. D'autre part, la question de la présence des élus est différente de celle que nous vous adressions. Pourquoi les élus ne sont pas présents ? D'abord parce qu'ils ne sont pas sollicités en tant qu'élus dans un jury ouvert.

Mme BERGÈS : Si.

M. DUYCK : Nous siégeons déjà dans des commissions d'évaluation des différentes instances. Je sié debate par exemple dans le comité d'évaluation de la Commission Recherche. Pourquoi ne pas créer une commission d'évaluation du CAC ? Dans ce cadre, vous auriez des élus. Ensuite, vous faites certes un appel à projets ouvert à tout le monde, mais nous ne sommes pas convoqués. Nous pouvons décider, en tant qu'élus, d'y siéger, mais ça n'est pas en tant qu'élus que nous y siégerons.

Mme BERGÈS : Il faudrait donc faire uniquement appel aux élus.

M. DUYCK : Il faudrait faire une commission d'évaluation. Ce dispositif existe dans d'autres instances et fonctionne bien.

Mme GOULET DE RUGY : Le jury comporte cinq catégories de membres. Du côté étudiant, nous disposons de nombreuses commissions. Les étudiants élus sont très sollicités, mais, malheureusement, nous peinons à les faire venir. L'évaluation requiert un travail conséquent : une trentaine de projets sont à lire et des évaluations détaillées avec grilles, items et avis général sont à rendre pour chacun d'entre eux. Nous peinons à trouver des candidates et des candidats pour ce travail.

Mme ALLARD-POESI : J'ai une question relative à la déprise évoquée par M. DUYCK. Le processus d'évaluation est lourd, je l'entends. Nous avons néanmoins le sentiment que le COMEX occupe désormais une place équivalente à celle du CAC plénier, ce qui ne me semblait pas être le cas auparavant. Je lis l'Étape 4 du processus « examen de tous les projets par le jury de l'AAP transformant Érasme, qui a pour mission d'émettre une liste de projets lauréats à soumettre à l'approbation du COMEX et du CAC plénier. » « COMEX Érasme et CAC plénier. », nous sommes donc l'équivalent du COMEX. Étape 5 : « Approbation de la liste par le CAC plénier ou le COMEX, selon le périmètre de compétence. » J'aimerais donc comprendre cette équivalence apparente entre le CAC plénier et le COMEX. Pouvez-vous nous rappeler la composition du COMEX et du COPIL, ainsi que leur articulation hiérarchique ?

M. APARICIO : Aucune équivalence n'existe entre le COMEX et le CAC. Le CAC ne peut pas approuver certains dossiers, car ils sortent de son champ de compétence, tel que défini par le code. Ces dossiers doivent être approuvés ailleurs avant d'être présentés au Conseil d'administration. Cela concerne un ou deux dossiers qui, se trouvant en dehors des compétences du CAC, se voient validés en COMEX, sur proposition du jury. Le COMEX n'instruit pas les dossiers, uniquement le jury.

Mme ALLARD-POESI : Pouvez-vous donner un exemple de dossier se trouvant en dehors des compétences du CAC ?

Mme RAYSSAC : La première année, au COMEX, vous avez validé le projet DRC. Aucun autre projet de ce type n'est paru depuis.

M. APARICIO : Ce projet ne relevait pas du CAC donc le COMEX a validé la proposition du jury de lui attribuer 7000 euros.

Mme ALLARD-POESI : A titre personnel, je n'étais pas nécessairement favorable.

M. DUYCK : Qu'en est-il du COPIL ?

Mme BERGÈS : Le COPIL est un groupe de travail restreint qui prépare uniquement les ordres du jour des COMEX.

Mme ALLARD-POESI : Pouvez-vous donner les noms des personnes intégrées au COMEX et celles qui le sont au COPIL ?

Mme BERGÈS : Nathalie peut rappeler la composition., il nous faut attendre quelques minutes

M. APARICIO : La composition va être renouvelée selon les responsabilités.

Mme BERGÈS : Dans la note de cadrage, le COPIL est mentionné, mais il n'intervient pas à ce stade. C'est le COMEX qui intervient. Il s'agit là d'une erreur.

M. APARICIO : Nous vous donnerons la liste, et nous souhaitons vous proposer de la publier sur le site la liste du COMEX.

Mme RAYSSAC : Il existe une fiche de caractérisation du COMEX qui précise ses membres et ses missions. Je vais lire ce document qui n'est pas encore mis à jour depuis l'élection de la nouvelle présidente. « Sont membres du COMEX : la présidente de l'université ; le directeur exécutif Érasme ; la vice-présidente Recherche et Commission de la recherche ; le vice-président CFVU ; le vice-président CA ; la vice-présidente Vie étudiante et engagement ; la vice-présidente RSU ; la vice-présidente étudiant (à l'époque la VP STAPS) ; le directeur général des services ; le DGS cœur de métier, et ce, en tant que membres votants.

Sont invités permanents, non votants : le directeur du cabinet ; le responsable du pôle stratégie et grands projets ; la directrice des partenariats ; le chef de projet Érasme ; l'assistante de direction Érasme. » Cette fiche a été diffusée l'année dernière.

Le COMEX Érasme est un organe de gouvernance qui assure la prise de décision stratégique du programme. Il oriente sa mise en œuvre opérationnelle et reporte les actions du programme auprès du financeur. Il suit et valide l'exécution budgétaire du programme et pilote l'appel à projet transformant Érasme dans son instruction. »

Le COPIL est composé de l'ancien président, de la vice-présidence STAPS, de la vice-présidence étudiante et engagement, du directeur exécutif Érasme, et ce, comme membres décisionnaires validant l'ordre du jour du COMEX, auxquels s'ajoutent en tant que membres invités permanents Taylan, Ilyas et moi-même.

Mme BERGÈS : Le COPIL sert exclusivement à évoquer les ordres du jour du COMEX. L'objectif est d'éviter d'alourdir les séances du COMEX qui sont déjà très longues.

M. VINCENT : Bonjour, Léo Vincent, doctorant élu au collège étudiant de la Commission Recherche. Serait-il possible d'organiser une campagne de communication à destination des étudiants ? Ayant siégé au jury lors du deuxième ou du troisième appel à projets, j'ai constaté que les projets étudiants étaient le parent pauvre des appels Érasme. Pourtant, lorsque les étudiants s'y investissent, des projets remarquables émergent, à l'image du projet Gynette. J'aimerais donc rappeler l'importance d'accompagner et de soutenir ces projets étudiants, ce qui suppose, en amont, que ces dispositifs soient connus des étudiants et donc qu'une campagne de communication soit effectuée en ce sens.

Mme BERGÈS : Vous avez raison et il s'agit là d'une de nos principales préoccupations. Comme je l'ai précédemment déclaré, je regrette le faible nombre de projets étudiants lauréats. En ce sens, un autre point à travailler, non pour cet appel, mais, prochainement, serait de renforcer le lien avec la Convention citoyenne étudiante. Des propositions sont formulées chaque année autour de projets, mais il manque visiblement un maillon. Nous pourrions envisager l'accompagnement d'un à trois projets. Cette démarche exige de l'instruction afin d'encourager des projets étudiants portés par des collectifs, comme des associations étudiantes.

M. VINCENT : En effet, comme vous l'aviez évoqué, le passage des étudiants à l'université est bref et ne dure que trois à cinq ans. La pérennité des projets ne peut pas reposer uniquement sur les épaules d'un étudiant. Il convient de prévoir, par l'entremise d'associations ou avec l'appui de personnels de l'université, une garantie de pérennité pour ces projets.

Mme GOROCHOV : Bonjour, Nathalie GOROCHOV, directrice de l'équipe des historiens de l'UPEC. Le financement Érasme ne soulève aucune hostilité de principe de notre part. En revanche, la procédure d'attribution exige une vigilance soutenue. Les conseils doivent être associés ; ils doivent décider et approuver. Il convient que n'existe pas une administration parallèle qui prendrait les décisions en marge des conseils.

J'en veux pour preuve un évènement survenu il y a trois semaines : en tant que directrice de laboratoire, j'ai reçu un courriel de Madame Rayssac me sollicitant pour signer une fiche relative au financement, par Érasme, d'une quatrième année de doctorat pour une doctorante de notre laboratoire. J'ai répondu que je me réjouissais pour cette doctorante qui recevait un financement Érasme pour une quatrième année de doctorat — à hauteur de 37 000 € —, mais je m'étonnais en même temps de n'avoir vu paraître aucun appel à candidatures. Des dizaines

de doctorants à l'UPEC dont le contrat doctoral s'est terminé le 31 août, auraient souhaité candidater pour une quatrième année financée par Érasme.

À ma connaissance, aucun appel à candidatures n'a été lancé pour l'octroi de cette quatrième année. J'ai donc demandé quelle était l'origine de cette décision. Dans un mail, M. Aparicio m'a alors indiqué que c'était le COMEX qui avait décidé d'attribuer cette quatrième année à cette doctorante.

Je me suis donc demandé qui composait le COMEX et pourquoi ce n'était pas la Commission Recherche qui avait procédé au départage des dossiers. La quatrième année de doctorat relève d'une décision scientifique ; elle concerne directement les enseignants-chercheurs. Il faut que les conseils centraux soient pleinement associés, il ne faut pas les écarter. La compétence pour juger du financement d'une quatrième année revient à un jury d'enseignants-chercheurs et non au COMEX, de même que pour les contrats doctoraux et les postes ouverts. Il importe de ne pas laisser de côté la Commission recherche dans ce type de décision ; cela relève de la politique scientifique de l'université. Voilà ce que je souhaitais exposer.

Mme BERGÈS : Nous en avons parlé. Je précise une nuance : le sujet évoqué ne concerne pas les appels à projets. Il s'agit des thèses financées dans le cadre des Graduate Programmes, sous financement Érasme. Érasme finance trois Graduate Programmes. La quatrième année évoquée concerne la thèse de Chloé Button, dirigée par Fanny Gallot. Cette thèse bénéficiait déjà d'un financement Érasme et correspondait donc aux attentes d'Érasme.

J'entends ce que vous dites, mais, en l'occurrence, le DU Patrimoine que vous avez évoqué n'aurait pas pu en bénéficier, car il n'est pas financé par Érasme. Il s'agissait seulement d'un prolongement pour une étudiante qui n'avait pas terminé sa thèse, à qui il manquait une année, et qui se trouvait sans perspective d'ATER. Peut-être naïvement, nous avons considéré que, Érasme disposant encore de crédits, nous pouvions les mettre à profit. Le COMEX Érasme a décidé d'accorder un prolongement de financement d'un an pour cette doctorante déjà financée. Il ne faut pas confondre. Ce point ne relève pas de l'AAP Érasme ; il s'inscrit dans le cadre des Graduate Programmes financés depuis trois ans par Érasme. Je le précise afin d'éclairer tout le monde.

M. DUYCK : À mon sens, cela témoigne bien d'une administration parallèle à la Commission recherche vis-à-vis de l'attribution d'une année supplémentaire de contrat doctoral. Pour les AAP, l'administration parallèle contourne en partie le CAC. Par ailleurs, le COMEX rassemble des vice-présidents qui n'ont pas été élus dans le cadre de ce mandat. Aucun contrôle ne

s'exerce sur les dépenses. Même en CA, aucune vérification n'est possible. Vous disposez d'une enveloppe budgétaire, mais nous ne savons pas comment vous la dépensez. La preuve en est, nous découvrons, par hasard, que vous attribuez des fonds.

Mme BERGÈS : Il s'agit d'un *prolongement* M. Duyck. En revanche, je constate que vous ne mentionnez pas les dix postdoctorats financés par Érasme qui, eux, ont été évalués par la Commission recherche qui a choisi les lauréats sur la liste des candidats. Tel est le fonctionnement normal. Il s'agissait d'un appel pour dix postdoctorats, il est donc normal que les candidatures passent par la commission d'évaluation, puis par la Commission recherche qui a ensuite instruit et voté. Le cas que vous évoquez est un cas isolé et, surtout, un cas de *prolongement* de thèse. Lorsqu'un appel a été lancé pour dix postdocs Érasme, personne n'a protesté, car la procédure s'est déroulée dans la transparence.

M. DUYCK : Précisément, nous protestons uniquement lorsque la procédure déroge aux règles.

Mme BERGÈS : Certes, mais on omet qu'il s'agit d'un *prolongement* de thèse et non d'un AAP ouvrant de nouvelles opportunités. Quoi qu'il en soit, je prends note, nous ne financerons plus de quatrième année.

Mme ALBANESE : Je souhaite revenir sur la dernière remarque de Clément. Nous ne sommes pas là pour remettre en question les bonnes pratiques. L'évaluation des dix supports de postdoc relève de la logique et de la normalité. En revanche, notre mission d'élus consiste à signaler les pratiques qui dérogent aux règles. Pourquoi le prolongement de quatrième année n'a-t-il pas été soumis à l'avis des élus, comme cela a été fait pour les postdocs ? Notre mission est précisément de veiller et de signaler les pratiques ne nous semblant pas correctes.

Mme BERGÈS : Bien sûr, vous avez le droit de le signaler. Nous reviendrons sur ce sujet devant le CAC. Un vote sur le cadrage est prévu. Peux-tu nous rappeler les échéances s'il te plaît Nathalie ?

Mme RAYSSAC : La liste des membres du jury sera communiquée au CAC du 15 décembre 2025. La liste des projets lauréats passera en CAC le 26 janvier 2026.

Une intervenante : L'année passée, j'ai candidaté, mais je ne retrouve pas le mail.

Mme RAYSSAC : Oui, l'an passé, la procédure était dématérialisée. Cette année, la candidature s'effectuera en ligne. Un courriel du cabinet de la présidence lancera l'appel à candidatures. Vous aurez également accès à une page sur le site institutionnel. Toutes les informations pour candidater comme membre du jury ou déposer un projet s'y trouveront. Nouveauté : la candidature des membres du jury se fera via la plateforme « Démarches simplifiées ». Les candidats devront indiquer nom, prénom, adresse électronique, fonction (enseignant-chercheur, enseignant, BIATSS ou étudiant) et ses motivations.

Mme BERGÈS : J'entends tout ce que vous dites. Nous pourrions proposer que, lors du CAC du 15 décembre, la liste des personnes ayant candidaté soit transmise, et que le CAC choisisse le jury. Ça ne me pose pas de problème.

Mme RAYSSAC : Procéder ainsi modifierait le calendrier, car la réunion de formation des membres du jury ne pourrait pas se tenir avant le 15 décembre, idem, le travail des rapporteurs ne pourrait commencer qu'après le CAC. Le lancement de l'appel à projets le 14 deviendrait impossible.

Mme BERGÈS : Il faut respecter la composition : quatre enseignants-chercheurs, quatre étudiants, quatre personnels administratifs BIATSS et quatre partenaires. Je ne vois pas d'inconvénient à opérer de la sorte, bien que je comprenne que cela affecte Nathalie. Et cela retarde effectivement le lancement.

Nous pouvons faire remonter toutes les candidatures ; saisissez-vous des candidatures et nous opérons un vote en CAC pour déterminer les membres du jury. C'est envisageable.

Cela me rappelle que je souhaitais vous soumettre un point. En tant qu'enseignants-chercheurs, nous sommes habitués à voir nos noms circuler lorsqu'un jury se constitue. Cette pratique fait partie de notre culture universitaire. En revanche, des personnels BIATSS nous ont saisis et nous ont signalé avoir rencontré des pressions de leurs services. Ils siégeaient au jury en tant que représentants BIATSS et non en tant que représentant de leur service. Après que le projet soumis par leur service ait été rejeté, ils se sont retrouvés mis en difficulté par leur service. Pour cette raison, certains personnels BIATSS ne souhaitent pas que leur nom soit publié avant l'appel à projets. Ou bien il faut être clair avec le personnel BIATSS que leur nom sera publié

avant la tenue du jury. Nous devons prendre en compte ces réalités qui sont différentes selon les catégories de personnels.

Un intervenant : Il faut simplement que la présidence intervienne fermement auprès de la direction des services.

Un intervenant : Si le CAC décidait, les membres du jury n'auraient pas de pression.

Mme BERGÈS : Je propose que nous procédions au vote.

Mme HMAMOU indique les procurations.

Mme BERGÈS : Il convient de reformuler le point relatif au partenariat. Nous votons aujourd'hui l'approbation de la note de cadrage uniquement.

Un intervenant : S'agissant du calendrier, que faisons-nous ? Nous avons évoqué la possibilité que les candidatures soient examinées par le CAC. Nous votons donc la version doublement amendée.

Mme RAYSSAC : Je n'ai pas compris : vous votez la validation en CAC de la liste nominative le 15 décembre, et donc la modification du calendrier ? Il faudrait alors soumettre à nouveau au CAC un calendrier d'inscription et de validation. Selon ce principe, le dispositif actuel devient caduc. En outre, cela implique également que les projets ne seraient pas lancés avant mars/avril. Les étudiants partant en congés d'été ne lanceraient rien avant la pause estivale. Pouvons-nous trouver une autre solution ?

Un intervenant : C'est toujours la même chose, nous découvrons toujours les problèmes tardivement. Nous avons écrit un courriel pour signaler le problème, et nous constatons aujourd'hui que sa résolution bloque le dispositif de lancement.

Mme BERGÈS : La proposition que j'ai formulée visait à atteindre un consensus. La note de cadrage ne prévoit pas ce qui vient d'être évoqué.

Un intervenant : Pourrait-on soumettre la liste des candidatures reçues pour être membre du jury aux membres du CAC par courriel ? Le CAC peut-il se positionner par courriel ? Auquel cas nous n'aurions pas besoin d'organiser une instance.

Mme BERGÈS : Cela n'est pas possible, mais peut-être pourrions-nous organiser une visio au cours de laquelle la composition du jury serait validée ? Cela permettrait de ne pas bouleverser le calendrier.

Une intervenante : Quelle est la date limite pour déposer sa candidature ?

Mme RAYSSAC : La date limite de dépôt des candidatures au jury Érasme est fixée au 7 novembre, à midi. Il nous faut un retour avant le 12.

Mme BERGÈS : Dans ce cas, le 10, nous nous engageons à faire l'état des lieux de toutes les candidatures reçues, et nous nous mettrons d'accord sur un jury. Cette proposition vous convient-elle ?

Mme CAUPOS : Afin de siéger au jury, la date de réunion de la commission d'évaluation du projet Érasme s'inscrit dans le calendrier. Il me semble avoir vu la date du 19 janvier. Disposons-nous de la date de la commission d'évaluation d'Érasme ?

Mme RAYSSAC : Elle est bien programmée le 19 janvier. Le jury se réunit en présentiel. Par ailleurs, une réunion d'information était programmée le 10 décembre à 17 h sur Teams.

Une intervenante : Il me semblait que le même jour se tenait une commission d'évaluation de la Commission Recherche.

Mme RAYSSAC : Je n'y ai pas eu accès.

Une intervenante : Elle aurait lieu l'après-midi, cela pourrait donc convenir.

Mme RAYSSAC : J'ai programmé l'ensemble des communications ; les salles sont réservées... Je vais devoir tout modifier.

Mme GOULET DE RUGY : Non, nous conservons le calendrier. Nous y interférerons seulement un CAC en visio pour voter le jury.

Mme BERGÈS : Parfait, actons ces éléments. Nous apporterons les modifications nécessaires à la note de cadrage. Nous prévoyons une visioconférence intermédiaire le 10 novembre à 14 h afin d'arrêter et voter la composition du jury. Ensuite, nous publierons la composition du jury sur la page Érasme et la plateforme de l'université ; nous nous y étions engagés. Le calendrier se déroulera conformément à la note de cadrage.

Le conseil académique approuve à la majorité la note de cadrage de l'appel à projets ÉRASME avec 2 contres et 15 abstentions.

1. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

Mme BERGÈS : Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 15 h 30.